



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr. limitée
14 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

**Projet de rapport de la Conférence des Parties
sur sa treizième session, tenue à Ordos (Chine)
du 6 au 16 septembre 2017**

Rapporteur : M. Trevor Benn (Guyana)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session		
A. Ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties		
B. Élection du Président		
C. Déclarations générales		
II. Questions d'organisation		
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires		
B. Élection des membres du Bureau autres que le Président		
C. Pouvoirs des délégations		
D. Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs		
E. Comité de la science et de la technologie		
F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention		
G. Comité plénier		
H. Participation		
I. Documentation		
III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties : séance de dialogue ouvert		



- IV. Débat spécial
- A. Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau.....
- B. Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile).....
- C. Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales).....
- D. Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé)
- V. Décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties
- A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties
- B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau
- C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier
- D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie
- F. Résolution adoptée par la Conférence des Parties
- VI. Conclusion des travaux de la session
- Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa treizième session.....

Annexes

[À compléter avec les chapitres restants, les annexes et les décisions finales]

I. Ouverture de la session

A. Ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties

1. Le 6 septembre 2017, la treizième session de la Conférence des Parties a été ouverte par S. E. Cemal Nogay, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère des forêts et de l'eau, au nom du Président de la douzième session de la Conférence, S. E. Veysel Eroğlu, Ministre des forêts et de l'eau (Turquie). Conformément à l'article 22 du Règlement intérieur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), M. Cemal Nogay a fait une déclaration.

B. Élection du Président

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence des Parties a élu par acclamation S. E. Zhang Jianlong, Ministre de l'administration d'État des forêts de la République populaire de Chine, Président de sa treizième session.

3. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

C. Déclarations générales

4. À la même séance, le 6 septembre 2017, la Gouverneure du Gouvernement populaire de la Région autonome de Mongolie intérieure, M^{me} Bu Xiaolin, a fait une déclaration au nom de la ville hôte.

5. À la même séance, la Secrétaire exécutive de la Convention a fait une déclaration.

6. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Estonie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bhoutan (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), de l'Argentine (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Italie (au nom des pays visés par l'Annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale (annexe IV)) et de l'Arménie (au nom du Groupe des États d'Europe centrale et orientale).

7. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a également fait des déclarations.

8. Une déclaration a en outre été faite par le représentant d'une organisation non gouvernementale, la Fondation Chine verte.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 1 b) et f) de l'ordre du jour)

9. La Conférence a examiné le point 1 b) et f) de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017.

10. À l'issue d'une déclaration faite par le Président de la treizième session, la Conférence a adopté l'ordre du jour et l'organisation de ses travaux tels qu'ils figurent dans le document ICCD/COP(13)/1, à savoir :

1. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président :
 - i) Élection des vice-présidents ;
 - ii) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie ;
 - iii) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ;
 - d) Pouvoirs des délégations ;
 - e) Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.

2. Programme de développement durable à l'horizon 2030 : incidences pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :
 - a) Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible 15.3 connexe : « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres », dans le cadre de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification ;
 - b) Futur cadre stratégique de la Convention ;
 - c) Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).

3. Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional :
 - a) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence des Parties ;
 - b) Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires destinés à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ;
 - c) Prise en compte des spécificités régionales et nationales ;
 - d) Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents ;
 - e) Investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers :
 - i) Mémoire d'accord entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial ;
 - ii) Rapport du Mécanisme mondial.

4. Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel : examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des Parties.
5. Débat spécial :
 - a) Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau :
 - i) Table ronde 1 – La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix ;
 - ii) Table ronde 2 – La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière : l’alerte précoce et au-delà ;
 - iii) Table ronde 3 – La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes » ;
 - b) Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile) ;
 - c) Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d’autorités locales) ;
 - d) Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé).
6. Programme et budget :
 - a) Programme et budget de l’exercice biennal 2018-2019 ;
 - b) Résultats financiers des fonds d’affection spéciale de la Convention ;
 - c) Rapport du Bureau de l’évaluation.
7. Questions de procédure :
 - a) Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d’autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
 - b) Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d’autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises ;
 - c) Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quatorzième session.
8. Rapport sur les travaux de la session.

B. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 1 c) de l’ordre du jour)

11. La Conférence a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances, les 6 et 9 septembre 2017, et a élu le Bureau suivant pour sa treizième session :

Vice-Présidents :

- M. Richard Mwendandu (Kenya)
- M. Abdessamad Hajibi (Maroc)
- M^{me} Karma Dema Dorji (Bhoutan)
- M. Jorge Heider (Argentine)
- M. Trevor Benn (Guyana)
- M. Andrei Kuzmich (Bélarus)

- M. Valeriu Cazac (République de Moldova)
- M. Damien Barchiche (France)
- M^{me} Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis d'Amérique).

12. À la 2^e séance, le 9 septembre 2017, la Conférence a nommé M. Trevor Benn (Guyana) Rapporteur de la treizième session.

Président du Comité de la science et de la technologie

13. À la 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence a élu _____ (_____) Président de la quatorzième session, à venir, du Comité de la science et de la technologie.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

14. À la 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence a élu _____ (_____) Président des dix-septième et dix-huitième sessions, à venir, du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

C. Pouvoirs des délégations

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

15. À la 9^e séance, le 14 septembre 2017, la Conférence a examiné le rapport sur les pouvoirs des délégations, figurant dans le document ICCD/COP(13)/20, ainsi que la recommandation formulée dans ce même document.

16. À la même séance, la Conférence a adopté un projet de décision, figurant dans le document ICCD/COP(13)/L.3, relatif à l'adoption du rapport.

17. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par _____ Parties, la Conférence des Parties a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

(à compléter)

D. Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

18. À la 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, à l'issue d'une déclaration d'un représentant du secrétariat de la Convention, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations et aux entités du secteur privé énumérées dans le document ICCD/COP(13)/17.

E. Comité de la science et de la technologie

19. La treizième session du Comité de la science et de la technologie a eu lieu sous la présidence de M. Hamid Custovic (Bosnie-Herzégovine). Le Comité a tenu six séances, du 6 au 9 septembre 2017.

20. À la 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICCD/COP(13)/CST/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

21. À la même séance, le Comité a nommé le Vice-Président du Comité, M. Jean-Luc Chotte (France), Rapporteur de la treizième session du Comité.

22. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de contact et a nommé M. Jean-Luc Chotte (France) facilitateur de ce groupe.

23. À sa 5^e séance, le 9 septembre 2017, le Comité a élu par acclamation les vice-présidents pour sa quatorzième session à venir, à savoir : M. Carl Fiati (Ghana), M^{me} María Angélica Fernández (Colombie), M. Ahmet Senyaz (Turquie) et M. German Kust (Fédération de Russie).

24. Le Comité a soumis six recommandations à la Conférence des Parties. La Conférence s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 14 septembre 2017.

F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

25. La seizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a eu lieu sous la présidence du Président, M. Aliyu Bananda (Nigéria). Le Comité a tenu cinq séances, du 7 au 13 septembre 2017.

26. À la 1^{re} séance, le 7 septembre 2017, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICCD/CRIC(16)/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

27. À la même séance, le Vice-Président du Comité, M Raymond Baptiste (Grenade), a été nommé Rapporteur du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

28. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de contact et a nommé M. Trevor Benn (Guyana) facilitateur de ce groupe.

29. Le Comité a soumis six recommandations à la Conférence des Parties. La Conférence s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 14 septembre 2017.

G. Comité plénier

30. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence a décidé de créer un comité plénier et de lui renvoyer les questions énumérées au paragraphe 15 du document ICCD/COP(13)/1.

31. En outre, au cours de la ___ séance du Comité, deux projets de propositions ont été présentés pour examen par le Comité au titre du point de l'ordre du jour intitulé : Questions de procédure – Toute autre question jugée appropriée.

32. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence a désigné M^{me} Nosipho Ngcaba (Afrique du Sud) Présidente du Comité plénier. Le Comité a tenu ___ séances, du 6 au ___ septembre 2017.

33. À sa 1^{re} séance, le Comité a créé deux groupes de contact : a) un groupe de contact chargé des questions relatives au programme et au budget, dont le facilitateur était M. Patrick Wegerdt (Commission européenne) ; et b) un groupe de contact chargé des questions autres que celles relatives au programme et au budget, dont le facilitateur était M. Luis Domingos Constantino (Angola).

34. Le Comité a soumis _____ recommandations à la Conférence. La Conférence s'est prononcée à leur sujet, à ses _____ et _____ séances, les _____ et _____ septembre 2017.

(à compléter)

H. Participation

35. Les représentants des _____ Parties à la Convention ci-après ont participé à la treizième session de la Conférence des Parties :

36. Des observateurs des États ci-après, non parties à la Convention, ont participé à la session : _____

37. Les organes et bureaux de l'ONU et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : _____

(à compléter)

I. Documentation

38. On trouvera à l'annexe xx du présent rapport la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa treizième session.

(à compléter)

III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties : séance de dialogue ouvert

(Point 1 b) et f) de l'ordre du jour)

39. À sa 2^e séance, le 9 septembre 2017, la Conférence a tenu un dialogue ouvert, au titre du point 1 b) et f), sur le thème des terres et du climat.

40. Le dialogue a été ouvert et animé par M^{me} Liu Fangfei, Ambassadeur des zones arides au titre de la Convention.

41. À la suite d'une déclaration de l'orateur principal, M. Bariş Karapınar, auteur principal du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : M. Ahmed Sekou Diallo, Directeur exécutif de l'Association de formation et d'appui au développement, Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), M^{me} Vu Thi Bich Hop, Directeur exécutif du Centre pour le développement rural durable, Viet Nam (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), M. Juan Riet, professeur et conseiller technique, Uruguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), M^{me} Sophiko Akhobadze, Directeur exécutif du Centre régional pour l'environnement du Caucase, Géorgie (au nom du Groupe des États d'Europe orientale), M. Robert Tansey, Conseiller auprès de The Nature Conservancy (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), et M. Andrew Lesa, Nouvelle-Zélande (au nom de la jeunesse).

42. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par des représentants de la société civile de l'Inde, de la Bolivie (État plurinational de Bolivie), du Sénégal, du Tchad, de l'Iraq, de l'Uruguay, de la Chine, du Népal, de Cabo Verde, de la Namibie, du Venezuela (République bolivarienne du), de l'Afrique du Sud, du Pérou, de Cuba, de la République de Corée, du Maroc, du Niger, du Libéria et de l'État de Palestine, et par un représentant du PNUD.

(à compléter)

IV. Débat spécial

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau

43. À ses 3^e à 8^e séances, les 11 et 12 septembre 2017, la Conférence a tenu, au titre de ce point de l'ordre du jour, un débat spécial de haut niveau comprenant une séance d'ouverture et une séance de clôture, trois tables rondes ministérielles/de haut niveau et trois séances de dialogue.

44. À la 3^e séance, le 11 septembre 2017, le Président de la Conférence a ouvert le débat spécial de haut niveau et fait une déclaration.

45. À la même séance, S. E. Wang Yang, Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine, a donné lecture d'un message de S. E. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, et a prononcé un discours liminaire.

46. À la même séance également, un message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a été présenté.

47. Toujours à la même séance, la Secrétaire exécutive de la Convention a fait une déclaration.

48. À la même séance, des déclarations au nom de groupes régionaux et de groupes d'intérêt ont été faites par les personnes suivantes : S. E. María Victoria Chiriboga Nielsen, Sous-Secrétaire d'État aux changements climatiques au Ministère de l'environnement de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; M. Richard Mwendandu, Directeur des accords internationaux relatifs à l'environnement au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; M^{me} Rawea Mizel Mahmood Al-Azawi, Coordinatrice nationale pour la Convention et Directrice générale du Département de la gestion des ressources naturelles et de la dégradation des terres au Ministère de l'Agriculture de l'Iraq (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; M. Ion Perju, Conseiller du Président de la République de Moldova pour les questions relatives à l'agro-industrie et à l'administration publique (au nom du Groupe des États d'Europe orientale) ; S. E. Lina Dolores Pohl Alfaro, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles d'El Salvador (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; S. E. Siim Kiisler, Ministre de l'environnement de l'Estonie (au nom de l'Union européenne).

49. Des déclarations ont également été faites par M^{me} Hindou Oumarou Ibrahim, de la communauté pastorale Mbororo au Tchad (au nom des organisations de la société civile), et par M^{me} Liu Yang, de l'Académie chinoise de sylviculture (représentant les représentants des jeunes Chinois et les représentants de la jeunesse dans le monde).

50. Des déclarations ont aussi été faites par les invités spéciaux suivants : M^{me} Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et l'archevêque Joseph Chennoth, nonce apostolique au Japon (au nom de S. S. le Pape François).

51. À la 4^e séance, le 11 septembre 2017, la Conférence a tenu en parallèle et à huis clos trois tables rondes ministérielles/de haut niveau au titre du point 5 a) de l'ordre du jour :

1. Table ronde 1 – La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix

52. La première table ronde a été présidée par S. E. Sydney Alexander Samuels Milson, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Guatemala.

2. Table ronde 2 – La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière : l'alerte précoce et au-delà

53. La deuxième table ronde a été présidée par S. E. Cheikh Abdallah Ahmad Al-Humoud Al-Sabah, Président du Conseil et Directeur général de l'Autorité générale pour l'environnement du Koweït.

3. Table ronde 3 – La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes »

54. La troisième table ronde a été présidée par S. E. Ndahimananjara Bénédicte Johanita, Ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar.

55. À ses 5^e, 6^e et 7^e séances, la Conférence a tenu trois dialogues au titre du point 5 b), c) et d) :

B. Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile)

56. À la 5^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu le premier dialogue du débat spécial de haut niveau, au titre du point 5 b) de l'ordre du jour, lequel a été animé par S. E. Barbara Thomson, Vice-Ministre de l'environnement de l'Afrique du Sud.

C. Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales)

57. À la 6^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu le deuxième dialogue du débat spécial de haut niveau, au titre du point 5 c), lequel a été animé par S. E. Paweł Sałek, Secrétaire d'État à l'environnement de la Pologne.

D. Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé)

58. À la 7^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu le troisième dialogue du débat spécial de haut niveau, au titre du point 5 d), lequel a été animé par M. Daniel Calleja Crespo, Directeur général pour l'environnement à la Commission européenne.

59. À la 8^e séance, le 12 septembre 2017, le Président de la Conférence a clos le débat spécial de haut niveau. Des rapports ont été présentés par les Présidents des trois tables rondes ministérielles/de haut niveau organisées en parallèle et à huis clos au titre du point 5 a) de l'ordre du jour. Les résultats des trois dialogues organisés au titre du point 5 b), c) et d) ont également été présentés.

(à compléter)

V. Décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties

60. À ses _____, _____ et _____ séances, les _____, _____ et _____ septembre 2017, la Conférence a adopté _____ décisions et _____ résolutions.

(à compléter)

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

61. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Président de la treizième session :

(à compléter)

B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau

62. À sa treizième session, sur la recommandation du Bureau, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes :

(à compléter)

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

63. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité plénier :

(à compléter)

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

64. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention :

(à compléter)

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

65. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

(à compléter)

F. Résolution adoptée par la Conférence des Parties

66. À sa ___ séance, le ___ septembre 2017, la Conférence a adopté la résolution suivante sur la recommandation de ___ :

(à compléter)

VI. Conclusion des travaux de la session**Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa treizième session**

(Point 8 de l'ordre du jour)

67. À sa ___ séance, le ___ septembre 2017, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur sa treizième session (ICCD/COP(13)/L.____) et a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport avec le concours du secrétariat, selon qu'il conviendrait.

(à compléter)

Annexe xx

**Documents dont la Conférence des Parties était saisie
à sa treizième session**

(à compléter)